

Les effectifs professoraux - un enjeu d'importance

CAROLE BEAULIEU//Présidente

Alors que ce numéro de notre journal rend hommage aux professeures et professeurs ayant pris leur retraite en 2011, on peut se demander quelle est leur relève au SPPUS!

La retraite a représenté en 2011 le motif pour 16 des 24 départs chez nos membres. En contrepartie, l'Université a engagé au cours de la même période 21 nouvelles recrues pour les remplacer. Au cours de la dernière année, huit membres ont donc choisi de nous quitter. C'est environ 2 % des membres du SPPUS, la plupart des collègues en début de carrière, qui se laissent attirer par de nouveaux employeurs. Il est donc important d'avoir non seulement des conditions de travail attirantes pour les recrues, mais aussi des conditions nous permettant de retenir le personnel en place (salaires compétitifs, congés parentaux, droit au congé sabbatique, promotions accélérées, ressources professorales adéquates, etc.). En ce qui a trait aux ressources professorales, la négociation est particulièrement difficile. Dans les derniers exercices de planification des postes incluant l'opération actuelle, l'Université a fait montre d'une prudence extrême. **[suite p. 4]**

Soirée de reconnaissance pour les membres du SPPUS nouvellement retraités

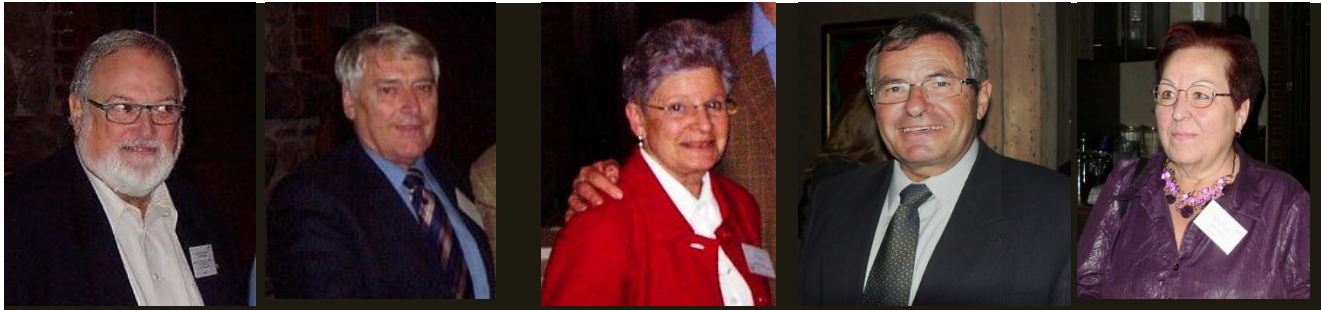
La soirée du 27 novembre 2011 en a été une de reconnaissance envers les professeures et professeurs ayant été membres du SPPUS et qui, après une carrière menée sous le signe du dévouement et de l'accomplissement, ont pris leur retraite au cours de l'année. Cette cuvée 2011 était constituée des seize personnes suivantes : les professeurs Jean-Claude Lefebvre et Robert Parent de la Faculté d'administration, la professeure Suzanne Philips-Nootens et le professeur Jacques J. Anctil de la Faculté de droit, la professeure Nicole Tardif, les professeurs Bernard Héraud et Robert Pausé de la Faculté d'éducation, les professeures Pamela Grant, Marie-Thérèse Vinet, les professeurs Guy Laperrière, Jacques Michon, Claude Charbonneau et Jean Forest de la Faculté des lettres et sciences humaines, le professeur Jean Desclos de la Faculté de théologie et d'études religieuses, les professeurs Bernard Colin et Denis LeBel de la Faculté des sciences. **[suite p. 2]**

vol. 31 // n° 6 – 15 mars 2012

SOMMAIRE

- Les effectifs professoraux // 1, 4
- Soirée de reconnaissance pour les membres du SPPUS nouvellement retraités // 1, 2
- Membres honoraires // 3

Neuf d'entre eux ont pu participer à cette soirée :



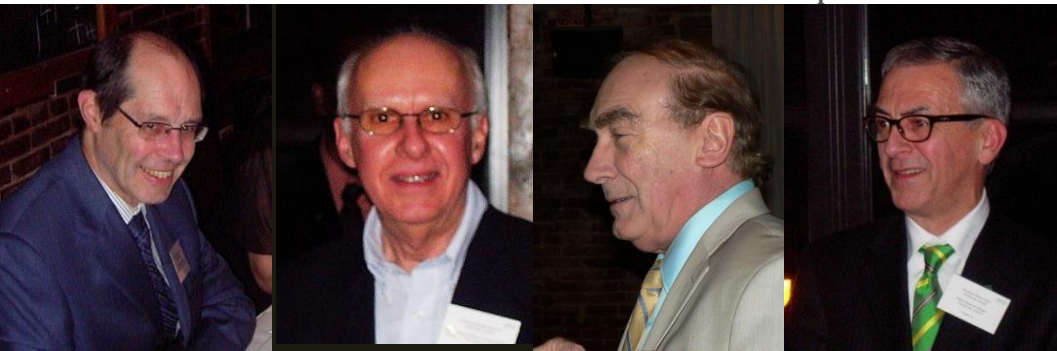
Pr Robert Parent
Dép. de management et gestion des ressources humaines

Pr Jacques J. Anctil
Département de droit

Pre Suzanne Philips-Nootens
Département de droit

Pr Bernard Héraud
Dép. d'enseignement au préscolaire et au primaire

Pre Nicole Tardif
Dép. de gestion de l'éducation et de la formation



Pr Guy Laperrière
Département d'histoire

Pr Jacques Michon
Dép. des lettres et communications

Pr Bernard Colin
Département de mathématiques

Pr Denis Lebel
Département de biologie

FÉLICITATIONS !



Pr Ernest Monga
Président du comité CS-40 et animateur

Pre Nicole Nantais
Conférencière invitée

Pr Bernard Courteau, reçu membre honoraire du SPPUS en 2010, a procédé à la remise de plaques aux 2 nouveaux membres honoraires : le Pr Bernard Colin et le Pr Jean Melanson

Cette soirée est organisée annuellement sous la responsabilité du comité de gestion du CS-40 dont un volet du mandat est voué à l'organisation d'activités socioéducatives. Le Pr Ernest Monga, président de ce comité, animait la soirée. Par une brève présentation, il a su souligner la carrière des personnes honorées, leur contribution à la vie universitaire et à la communauté scientifique. Les invités ont pu bénéficier des propos de la conférencière, Madame Nicole Nantais, professeure retraitée de la Faculté d'éducation (voir la page d'accueil de notre site web). Les doyennes et doyens présents ont été invités à remettre un cadeau-souvenir aux personnes nouvellement retraitées. De plus, le Pr Bernard Courteau, reçu membre honoraire du SPPUS en 2010, a procédé à la remise d'une plaque aux deux nouveaux lauréats, nommés membres honoraires par le conseil syndical en 2011, le Pr Bernard Colin, retraité de la Faculté des sciences, et le Pr Jean Melanson, retraité de la Faculté de droit. Finalement, le vice-recteur Buteau, à titre de représentant de la direction de l'UdeS, a prononcé le mot de clôture.

Deux nouveaux membres honoraires



Bernard Colin

Le professeur Bernard Colin a mené une carrière de 42 ans à la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke, après des études à l'Université de Paris VI. Il a aussi participé aux instances supérieures de notre institution, au sein de l'Assemblée de l'Université, du conseil d'administration et du conseil universitaire.

Son expertise est largement reconnue hors de l'UdeS. À titre d'exemple, il a été appelé, pour un mandat de trois ans (2010-2013), par la présidente du

Conseil supérieur de l'éducation, Mme Nicole Boutin, à se joindre aux travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Syndicaliste de la première heure, le professeur Colin a animé de sa voix de stentor les débats de l'Assemblée générale du SPPUS et des conseils fédéraux de la FQPPU. De plus, durant de nombreuses années, il a représenté le SPPUS dans maints comités : à la FQPPU où il a fourni une importante contribution à la recherche en statistique, et au SPPUS dont tout récemment au sein du comité de la gouvernance de l'université. Le professeur Colin s'est dit disposé à poursuivre son travail dans des comités et à présider notre Assemblée générale.



Jean Melanson

Le professeur Jean Melanson a mené une carrière de 36 ans à l'Université de Sherbrooke. Membre de la première cohorte d'étudiants diplômés de la Faculté de droit en 1957, il se joint en 1961 à la première équipe d'enseignants de la Faculté de droit. À titre de vice-doyen, puis de doyen de 1972 à 1979, il participera activement au développement de la Faculté et de l'Université, notamment à titre de membre du conseil d'administration pendant huit ans.

Le professeur Melanson a aussi été très actif au plan syndical, entre autres à titre de secrétaire du SPPUS (1982). Il y a apporté une contribution remarquable à l'occasion des consultations menant à la révision des *Statuts de l'Université*.

Tout au long de sa carrière, et par la suite, le professeur Melanson a pleinement exercé son rôle de professeur d'université en contribuant de façon assidue aux débats sur le devenir de l'Université de Sherbrooke. Ceux qui le connaissent diront qu'en ces occasions, pour le moins nombreuses, il a su se montrer à la fois rigoureux et vigoureux.

Pr Colin et Pr Melanson, le SPPUS vous remercie pour vos contributions significatives à la vie syndicale et universitaire. Vous inspirez le dépassement et l'engagement envers votre milieu.

Les effectifs professoraux (suite de la une)

Si les décisions prises au cours de l'exercice actuel se voient concrétisées par le conseil d'administration, une somme globale de deux nouveaux postes seront octroyés ! Pour un de ces nouveaux postes, l'octroi du poste a été conditionnel au non-renouveau d'un poste de professeur suppléant.

Face à cette attitude de prudence démesurée, le SPPUS tente de négocier des conditions qui redonneront une certaine crédibilité à la procédure de planification des postes, mais l'Université rétorque qu'elle ne veut aucune contrainte à cet égard. Il n'est donc pas question de déterminer les conditions qui obligeraient l'Université à pourvoir à un poste ou qui l'empêcheraient d'en fermer un. L'Université dit par ailleurs aimer cet exercice qui lui donne l'occasion d'en apprendre davantage sur les réalités départementales. Pour l'Université, la planification des postes semble être devenue, au mieux, un exercice de relations publiques, et au pire, une occasion de reddition de compte. Pour les choses sérieuses, l'octroi des postes, l'Université se chargera, en cours d'année, d'accorder des postes au compte-goutte, à son bon vouloir, et sans avoir à justifier ses choix.

Le problème des embauches ne réside toutefois pas uniquement dans l'octroi des postes. Un département voulant pourvoir à un nouveau poste ou à un poste laissé vacant par un départ se voit maintenant dans l'obligation de plaider sa cause auprès de la doyenne ou du doyen pour procéder au recrutement. Les doyennes et doyens ne se gênent pas pour négocier le moment du recrutement. Certaines et certains affirment même qu'on ne peut pourvoir à un poste vacant à la suite d'un départ à la retraite tant qu'une prime de départ continue d'être versée à la personne qui l'occupait! Non seulement cette affirmation est-elle fautive, mais la pratique visant à retarder ainsi l'embauche de nouvelles ressources va manifestement à l'encontre de la convention collective qui spécifie que tout poste accordé est un poste autorisé, ouvert et budgété. Pour mettre fin à cette pratique, le SPPUS demande, dans le cadre des négociations, à ce que des délais soient fixés pour ratifier les exigences d'un poste et pour procéder à la publicité le concernant. L'Université accepte d'établir des délais... mais seulement à partir du moment où la doyenne ou le doyen a donné le feu vert au département.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Toute correspondance doit être adressée à :

Syndicat des professeures et professeurs (SPPUS)

Pavillon John-S.-Bourque, local 218
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7656

Télé. : 819 821-7995

Courriel : sppus@USherbrooke.ca

Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>



Responsable de l'information

Robert Tétrault (SPPUS), 819 821-7621

Secrétaire général

Robert Tétrault (Droit), 819 821-8000, p. 2520

Secrétariat

Claire Brochu et Chantal Massé, 819-821-7656

Comité exécutif : 819 821-8000

Présidence : Carole Beaulieu (Biologie), p. 62997

1^{re} vice-présidence : Chantal-Édith Masson (FLSH), p. 62217

2^e vice-présidence : Françoise Ruel (Éducation), p. 62883

Secrétaire : Patrick Dramé (FLSH), p. 64519

Trésorier : Jean Roy (Marketing), p. 62357

L'Info/SPPUS est le bulletin d'information du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke. Il est distribué aux membres du syndicat, aux membres de l'unité détachés à l'administration, aux autres associations et syndicats de l'Université et de la FQPPU, aux médias ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUS. Reproduction autorisée avec mention de la source.